



FICHE SITE
site classé
27 178 000

LE CHATEAU DE BONNEVILLE ET SON PARC A CHAMBLAC

Liste des communes concernées : CHAMBLAC

Superficie : 13,87 ha

Arrêté de classement du 07/02/1964 : est classé l'ensemble formé sur la commune de Chamblac (Eure) par le château de Bonneville et son parc, et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : n° 180 (en partie), 181, 182 section A